

QR1 – Principales modifications au programme d'études

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE NOUVEAU PROG. SCIENCES HUMAINES

1 Quelles sont les modifications majeures apportées au programme d'études¹?

[1] 60 périodes d'enseignement additionnelles

Une hausse de 45 périodes d'enseignement a été allouée à la formation spécifique pour permettre d'atteindre plusieurs des grands objectifs de l'actualisation du programme :

- Consacrer de 30 à 45 périodes au nouvel objectif en méthodes de travail intellectuel (MTI);
- Favoriser la réussite des élèves en facilitant l'intégration de l'objectif MTI;
- Répondre aux besoins de formation des élèves en préservant l'accès à une diversité de disciplines en sciences humaines;
- Valoriser le caractère scientifique et multidisciplinaire du programme d'études et satisfaire aux exigences universitaires.

Une hausse de 15 périodes d'enseignement a également été allouée à l'objectif d'histoire.

[2] Ouverture à un plus large éventail de disciplines en sciences humaines

Pour éviter toute spécialisation hâtive, l'accès à une diversité de disciplines a été élargi, tant sur le plan de l'initiation que sur celui de l'approfondissement. Le programme d'études initie désormais l'élève à un minimum de 5 disciplines des sciences humaines et limite chaque discipline du champ d'études à 150 périodes d'enseignement (3 cours au maximum). Pour l'élève, l'accès à une pluralité de disciplines en sciences humaines pourra faciliter le choix de son programme d'études universitaires.

¹ Dans un programme d'études collégiales, chaque objectif est formulé sous la forme d'un énoncé et d'éléments d'une compétence. Un objectif correspond à ce qui est plus communément appelé une compétence.

[3] Enjeux de société et accent sur les réalités et perspectives autochtones

L'un des sept buts du programme d'études soulève certains enjeux de société pouvant participer au développement et à l'exercice d'une citoyenneté éclairée (inégalités sociales et économiques, préservation de l'environnement, respect des minorités, etc.). Les réalités et perspectives des Premières Nations et des Inuits occupent également une place de choix dans l'analyse des enjeux traités dans le cadre du programme d'études.

[4] Nouvel objectif sur les MTI

L'ajout d'un objectif de méthodologie vise l'atteinte d'une nouvelle compétence en méthodes de travail intellectuel (MTI). L'élève pourra développer et renforcer les habiletés nécessaires à la réussite de ses études collégiales et universitaires dans le domaine des sciences humaines : compréhension et rédaction de textes, recherche documentaire, travail en équipe, nouvelles technologies, communication orale, etc.

[5] Actualisation des compétences en méthodologie

Les deux objectifs portant sur l'analyse rigoureuse et critique de données scientifiques en sciences humaines sont maintenus, mais suivent une nouvelle orientation. Une première compétence est axée plus spécifiquement sur les méthodes qualitatives permettant de réaliser une recherche scientifique, alors qu'une seconde compétence porte sur l'interprétation de données au moyen de l'analyse quantitative. À la différence de l'ancienne compétence sur les méthodes quantitatives, la nouvelle compétence en analyse quantitative se veut davantage axée sur l'usage et la place des données quantitatives dans le champ des sciences humaines, en cohérence avec l'approche-programme.

[6] Référence aux réalités québécoises dans les objectifs d'initiation

Contrairement à l'ancien programme d'études, les huit objectifs d'initiation disciplinaire au choix disposent, au même titre que les trois objectifs d'initiation disciplinaire obligatoires, d'un énoncé de compétence qui leur est propre. Même si leurs objets d'étude se distinguent, tous doivent aborder des questions ou des exemples liés à des réalités québécoises ou souligner la place de la discipline dans un contexte québécois. Un certain accent sur le Québec permet ainsi de démontrer à l'élève l'application des sciences humaines dans sa collectivité de référence.

[7] Nouvel objectif sur l'histoire mondiale

Le nouvel objectif sur l'histoire du monde vise à examiner des éléments fondamentaux de cette histoire, du XV^e siècle à nos jours, en reconnaissant les héritages historiques antérieurs au XV^e siècle dans la formation de l'Occident et du monde moderne et contemporain. Un ajout de 15 périodes permet aux collèges d'allouer 60 périodes d'enseignement à l'objectif d'initiation en histoire.

[8] Expériences pédagogiques pluridisciplinaires et sur le terrain

Sur le plan de l'approfondissement, deux nouveaux objectifs optionnels pourront favoriser des initiatives originales de la part des équipes enseignantes :

- L'objectif « Enjeu thématique » permet la création de cours portant sur des sujets d'actualité ou à caractère historique traités sous l'angle d'une pluralité de disciplines en sciences humaines;
- L'objectif « Observation » encourage de son côté un enseignement hors des salles de classe qui peut impliquer, par exemple, l'observation de réalités sociales, culturelles, historiques, etc., des enquêtes de terrain, des séjours culturels ou des voyages d'études.

[9] Ajustements aux objectifs facultatifs de mathématique

Pour assurer une harmonisation des périodes d'enseignement allouées aux objectifs de mathématique des programmes d'études *Sciences humaines* et *Sciences de la nature*, deux objectifs de mathématique en sciences humaines passent de 75 à 60 périodes d'enseignement (calcul intégral ainsi qu'algèbre linéaire et géométrie vectorielle).

2 Quelles sont les principales similitudes et différences entre l'ancien et le nouveau programme d'études?

Les disciplines formant le **champ d'études « Sciences humaines »** demeurent les mêmes : administration, anthropologie, civilisations anciennes, économique, géographie, histoire, psychologie, science politique, sciences des religions, sociologie et, dans les collèges anglophones où cette discipline ne fait pas partie de la formation générale, philosophie. À ces 10 (ou 11) disciplines s'ajoutent les mêmes disciplines contributives : biologie et mathématique.

La structure du nouveau programme est à la fois simplifiée et améliorée : 23 objectifs (au lieu de 15) sont regroupés par blocs :

- Le bloc « **Méthodologie et intégration** » compte 4 objectifs, dont le nouvel objectif MTI, qui doit comprendre de 30 à 45 périodes d'enseignement réparties entre deux ou trois cours d'initiation ou réunies pour former un cours multidisciplinaire de 30 ou de 45 périodes. Au total, un minimum de 195 périodes d'enseignement doit être alloué aux objectifs de méthodologie et d'intégration.
- Le bloc « **Initiation** » compte 11 objectifs : 3 demeurent obligatoires (en histoire, en économique et en psychologie) et 8 autres au choix s'y ajoutent, dont au moins 2 (plutôt qu'un seul) doivent être retenus. Le programme passe ainsi d'un minimum « 3 + 1 » à un minimum « 3 + 2 ». Chaque objectif dispose du même nombre de périodes d'enseignement, soit 45 périodes, à l'exception de l'objectif d'histoire, qui en a 60. Au moins 240 périodes d'enseignement sont ainsi réservées aux objectifs d'initiation.

- Le bloc « **Approfondissement** » remplace les objectifs « Approfondissement », « Application » et « Enrichissement » de l'ancien programme d'études. Trois objectifs d'approfondissement sont proposés : « Analyse », « Enjeu thématique » et « Observation ». Parmi les trois, seul l'objectif d'analyse est obligatoire et doit être atteint au moins une fois. Au lieu d'un minimum de 90 périodes, ce sont au moins 135 périodes d'enseignement qui sont consacrées à un ou plusieurs objectifs d'approfondissement.
- Le bloc d'objectifs **facultatifs** regroupe les 5 préalables à l'admission de certains programmes d'études universitaires. Les objectifs de biologie, de mathématique ainsi qu'en statistiques et probabilités sont maintenus, mais le nombre de périodes d'enseignement allouées à deux des objectifs facultatifs en mathématique a été réduit de 75 à 60.

À la différence de l'ancien programme, qui déterminait un minimum de 435 périodes d'enseignement sur un total variant entre 705 et 750, le nouveau programme fixe un minimum de 570 périodes d'enseignement sur un total devant se situer entre 765 et 810, en raison d'un **ajout global de 60 périodes** d'enseignement à la formation spécifique. Le **total d'unités** doit désormais se situer entre 30 et 32.

Enfin, contrairement à l'ancien programme, qui ne fixait pas un maximum de périodes d'enseignement par discipline, le nouveau programme d'études établit un **maximum de 150 périodes d'enseignement** en formation spécifique pour les disciplines du champ d'études « Sciences humaines ».